



4022489

Dénomination : 2B AMENAGEMENT
n° de gestion : 2008B04324
n° d'identification : 507 863 314
n° de dépôt : A2011/019481
Date du dépôt : 18/08/2011
Pièce : décision de l'associé unique

2B AMENAGEMENT
Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : 151 Route de VOURLES 69230 ST GENIS LAVAL
507 863 314 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1ER JUILLET 2011**

L'an deux mille onze,
Le premier juillet,
A 9 heures,
Au siège social,

la société AJC FINANCES, Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, ayant son siège social 151 route de Vourles 69230 ST GENIS LAVAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 420 044 596, représentée par Monsieur André BERENGIER et Monsieur Jean-Christophe BERENGIER en leur qualité de co-gérant,

Propriétaire de la totalité des 1500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 2B AMENAGEMENT,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- à la suppression de l'article 31 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social du 151 Route de VOURLES, 69230 ST GENIS LAVAL au Parc des Aqueducs, Chemin du Favier 69230 SAINT GENIS LAVAL à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

**Parc des Aqueducs
Chemin du Favier
69230 SAINT GENIS LAVAL »**

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de supprimer l'article 31 « Reprise des engagements antérieurs à la signature des statuts et à l'immatriculation de la société – Publicité-Pouvoirs » des statuts devenu caduc.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur André BERENGIER
Monsieur Jean Christophe BERENGIER
Pour la société AJC FINANCES

